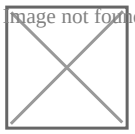

Requalification de poste

Par **Scoub12**, le **10/03/2021** à **12:35**

Bonjour,

Depuis le 23.05.2016 je suis embauchée tout d'abord en tant qu'Assisitante Service Clients et depuis le 01.07.2017 en tant qu'Assistante Service Clients Cellule Marchés Publics.Je gère des dossiers d'appels d'offres de fournitures de leur parution jusqu'à leur fin de validité administrativement.

Depuis quelques mois, mon manager veut que je gère la partie commerciale : établir les tarifs des fournitures, des contrats de maintenance, les augmentations de prix, gérer les appels d'offres de services . En bref, il veut que je sois autonome (c'est à lui que je m'adresse pour faire valider les tarifs)

Je suis tout à fait favorable à ces nouvelles tâches, mais elles ne rentrent plus dans le cadre "d'assistante" et correspondent à celui de gestionnaire de marchés publics ou chargé de marchés publics.

Je précise que pour toutes ces tâches, mon salaire est de 1880€ bruts : c'est peu pour la responsabilité !!

Mon manager me dit que non, qu'un intitulé de poste ne représente rien.

Que puis-je faire ?

Je vous remercie par avance de votre retour.

Bien cordialement,

Par **P.M.**, le **10/03/2021** à **13:04**

Bonjour,

Si un intitulé de poste ne représente rien pour votre manager, c'est quand même dessus que repose la classification de la Convention Collective applicable ou au moins les fonctions occupées...

Vous pourrierz éventuellement vous faire aider dans la négociation par un Représentant du Personne, s'il y en a dans l'entreprise, autrement, il faudrait que les tâches demandées soient

trop éloignées de votre qualification pour pouvoir les refuser ou saisir le Conseil de Prud'"Hommes pour faire reconnaître celle qui devrait vous être appliquée...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés